

# PACK BIMINI CAP



## IDÉAL POUR

- Les travaux impliquant une exposition prolongée au soleil, tels que le jardinage, la construction, les travaux routiers, l'agriculture et la foresterie.
- Protège la nuque contre les rayons UV lors de travaux extérieurs de haute intensité.
- Conception ultra-légère ; facile à plier et à transporter.
- Bonne gestion de la transpiration et de l'humidité.
- Sangle élastique réglable pour s'adapter à la taille (57,5 cm–61,5 cm).
- Trous découpés au laser dans la zone autour des oreilles pour améliorer l'audition.

## CERTIFICATIONS



CHAT I  
EN ISO 13688/13



SOLEIL  
PROTECTION  
NON APPLICABLE AUX  
PANNÉAUX LATÉRAUX RESPIRANTS  
ET AUX ZONES DE TROUS.

PROTECTION DE LA PEAU CONTRE LES RAYONNEMENTS ULTRAVIOLETS NATURELS					
Propriété	Standard	Valeur de performance	Protection de la catégorie	% de rayonnement UVR (%) bloqué	Pénétration efficace
UPF AS/NZS 4399:2017		50 UPF	Excellent	98 %	≤ 2,0



VISIBILITÉ  
S'APPLIQUE UNIQUEMENT A  
DESSINS FLUOR.

PROPRIÉTÉS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES MINIMAUX DUS À LA FAIBLE VISIBILITÉ.

Ce vêtement seul ne protège pas contre ce risque, car il n'atteint pas une surface minimale pour que l'utilisateur soit vu, mais il contribue à augmenter la visibilité à condition que l'utilisateur porte également des vêtements de protection adaptés contre ce risque.

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES



UPF  
50



HUMIDITÉ  
GESTION



EMBALLABLE



LÉGER



DÉCOUPE AU LASER  
TROUS DANS LES OREILLES



RECYCLÉ  
POLYESTER



RÉGLABLE  
ÉLASTIQUE  
GROUPE



HUMIDITÉ  
MÈCHE  
BANDEAU



SOLEIL  
CAP

## DIMENSIONS



## COMPOSITION DES TISSUS

Couronne : 100 % polyester recyclé.  
Bandeau intérieur : 100 % polyester.  
Visière : 100% Polyuréthane.

## CONDITIONNEMENT



## SYMBOLES D'ENTRETIEN DU LAVAGE



## PACK BIMINI CAP

Masse par unité de surface :  
EN 12127:1997 107 g/m<sup>2</sup> ± 5 %

Perméabilité à l'air  
EN ISO 9237:1995 80,76 mm/s ± 10 %

Résistance thermique (RCT) :  
EN ISO 11092:2014 0,0041 m<sup>2</sup> K/W ± 10 %

Résistance à la vapeur d'eau (RET) :  
EN ISO 11092:2014 2,56 m<sup>2</sup> Pa/W ± 10 %

Détermination de la résistance à la rupture et de l'allongement :

EN ISO 13934-1:2013

CHARGE MOYENNE		ALLONGEMENT MOYEN	
DANS LE SENS DE LA LONGUEUR	730 N ± 10 %	DANS LE SENS DE LA LONGUEUR	40,5 % ± 10 %
TRANSVERSALE	590 N ± 10 %	TRANSVERSALE	92 % ± 10 %

Résistance à l'éclatement (après 5 lavages) :  
EN ISO 13938-1:2019 335 kPa ± 10 %

Détermination du changement dimensionnel lors du lavage et du séchage domestiques :

EN ISO 5077:2008

DANS LE SENS DE LA LONGUEUR < ±3%

TRANSVERSALE < ± 4 %

Procédure de lavage 4N (Ta=40 ±3°C) selon la norme ISO 6330:2012

Résistance au boulochage :  
ISO 12945-2:2000 5 2000 CYCLES

Échelle de 1 à 5 dans laquelle 1 correspond à « boulochage très sévère » et 5 à « pas de boulochage ».

Détermination de la résistance à l'abrasion des tissus :  
EN ISO 12947-2:2016 Pression d'essai : 9 kPa >70000 CYCLES  
Jusqu'au premier fil cassé

Taux de solidité :

Solidité des couleurs au lavage domestique et commercial :  
EN ISO 105-C06:2010 4 - 5 \*

Résistance des couleurs à la transpiration (alcaline et acide) :  
EN ISO 105-E04:2013

ALCALIN	4 - 5 *
ACIDE	4 - 5 *

Solidité des couleurs au frottement (sec et humide) :  
EN ISO 105-X12:2016

SEC	4 - 5 *
MOUILLÉ	4 - 5 *

Solidité des couleurs à l'eau de mer :  
EN ISO 105-E02:2013 4 - 5 \*

Résistance des couleurs à la lumière artificielle :  
EN ISO 105-B02:2014 Méthode 2 4 \*\*

\* Taux de rapidité sur une échelle de 1 à 5 où 1 correspond à « Mauvais comportement » et 5 à « Bon comportement ».

\*\* La résistance à la lumière artificielle est notée sur une échelle de 1 à 8, où 1 signifie « très faible » et 8 « excellent ».

Visibilité améliorée

CIE 15	FLUOR JAUNE ORANGE FLUOR	CHROMACITÉ COORDONNÉES		LUMINANCE FACTEUR
		x = 0,3910 x = 0,5530	y = 0,5446 y = 0,3772	β = 0,9624 β = 0,5365

Protection contre les ultraviolets :  
AS/NZS 4399:2017 50+  
Excellente protection

Tests utilisés pour déterminer les PROPRIÉTÉS PROTECTRICES CONTRE LES RISQUES MINIMAUX EN RAISON DE LA FAIBLE VISIBILITÉ (uniquement pour les matériaux fluorescents et/ou réfléchissants)